

Le service Téléassistance de Présence 30 couvre l'ensemble du département du Gard autant en milieu urbain que rural.



Pour tout renseignement : Votre contact «Téléassistance»

2147 chemin du Bachas
CS 20 003

30 032 NIMES Cedex 2

Tél. : 04 66 70 50 20

Mail : teleassistance@presence30.fr

Ou sur : www.presence30.fr



Guide du membre du réseau de solidarité



Pour tout renseignement : Votre contact «Téléassistance»

Tél. : 04 66 70 50 20

Mail : teleassistance@presence30.fr

Ou sur : www.presence30.fr



PRESENCE 30

L'EXPERIENCE DE PRESENCE 30...

SANS MAUVAISE SURPRISE

Créé en 1987, le service de Téléassistance de Présence 30 permet de vivre chez soi en toute sécurité, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour plus de tranquillité et pour celle de leurs proches plus de 3800 abonnés nous font confiance dans le Gard !

Sans frais d'installation, ni frais de dossier, sans caution mais avec une maintenance gratuite à domicile, l'abonnement mensuel comprend :

- ➡ La prestation d'écoute de la centrale 24h/24 et 7j/7
- ➡ La location du matériel
- ➡ L'installation à domicile
- ➡ Les interventions de maintenance et de dépannage à domicile
- ➡ Le renouvellement du matériel



Aucun frais de préavis, ni de résiliation. Présence 30 est signataire de la Charte Qualité du Conseil Départemental.



PRESENCE 30

INFORMATIONS PRATIQUES

- ➡ Pensez à nous prévenir si vous changez de numéro de téléphone fixe ou portable, si vous déménagez et si vous vous devez vous absenter plusieurs jours.
- ➡ Rapprochez vous des autres membres du réseau de solidarité et échangez vos coordonnées afin de mieux vous organiser.
- ➡ Le transmetteur ne doit jamais être à côté d'une source de chaleur, il ne doit pas être couvert, il ne doit pas être déplacé.
- ➡ En cas d'absence ou d'indisponibilité de votre part, la centrale prend contact avec une autre personne du réseau de solidarité ou avec les services d'urgence en dernier recours.
- ➡ En cas d'absence prolongée, prévenez-nous afin de ne pas être dérangé en cas de déclenchement.
- ➡ Quelle que soit la raison, vous pouvez à tout moment vous retirer du réseau, il suffit de prévenir l'abonné et le service de Téléassistance de Présence 30.

ROLE DU MEMBRE DU RESEAU DE SOLIDARITE

1. Venir en aide à l'abonné :

- L'abonné par une simple pression sur le bouton déclencheur va lancer un appel vers la centrale d'écoute.
- Selon la nature de l'appel, l'opérateur va rassurer l'abonné (appel involontaire, test, angoisse, etc.) ou déclencher l'intervention d'un membre du réseau de solidarité afin qu'il se rende immédiatement au domicile de l'abonné.
- L'opérateur peut si besoin alerter le médecin traitant ainsi que les services d'urgence.
- La centrale reste mobilisée jusqu'à ce que l'abonné soit en sécurité.

2. Rester vigilant et bienveillant :

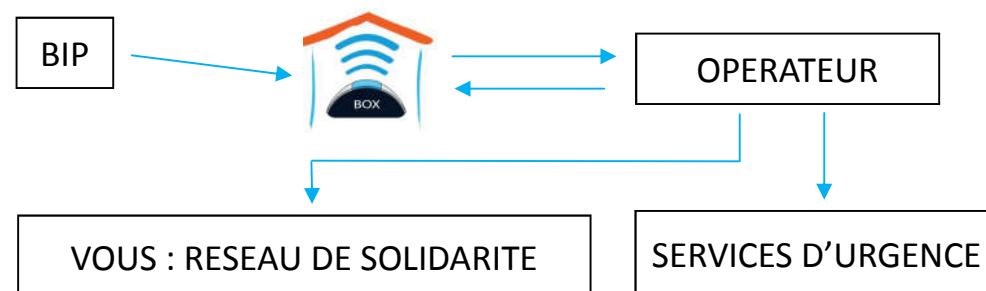
- Lors de visite de courtoisie, une fois par mois, faites lancer par l'abonné un appel d'essai.
- Veillez à rappeler à l'abonné qu'il doit porter en permanence le déclencheur sur lui .
- Vérifiez que les volets sont ouverts la journée.
- En période de canicule ou de froid, rappelez les gestes de prévention.

VIVRE CHEZ SOI EN TOUTE SECURITE

24 heures sur 24 / 7 jours sur 7 : facilité d'utilisation.

A l'aide d'un transmetteur et d'une télécommande reliés à la centrale d'écoute de Téléassistance, une simple pression du bouton d'appel déclenche l'alarme.

Un opérateur de Téléassistance identifie la personne et dialogue avec elle sans qu'il soit nécessaire de décrocher le combiné grâce à l'interphonie et apporte une réponse adaptée à sa situation. S'il le faut, il prévient son réseau de solidarité (famille, voisins, amis) ou mobilise les services d'urgence (médecin, pompiers) et s'assure que la personne est bien secourue.



Matériel discret et fiable

DES PROCHES POUR PRENDRE SOIN DE L'ABONNE

Un réseau de solidarité qui l'entoure, constitué lors de sa souscription au service de Téléassistance, par au minimum deux proches (enfants, famille, amis, voisins, etc.), volontaires pour venir lui apporter de l'aide en cas de besoin.

Lorsque qu'il déclenche une alerte, la centrale d'écoute peut contacter les membres de son réseau de solidarité selon l'ordre de priorité qu'il a choisi. Elle peut également être amenée à joindre les services d'urgence.

La centrale d'écoute reste en contact avec l'abonné, grâce au transmetteur, jusqu'à ce qu'il soit en sécurité.

Les collaborateurs de Présence 30 sont à son écoute, pour informer, conseiller, rassurer du lundi au vendredi, 9h/12h, 14h/17h au 04.66.70.50.20.

Les collaborateurs interviennent chez l'abonné lors de l'installation afin de lui conseiller le matériel le mieux adapté à son habitation et pour lui montrer son fonctionnement.

En cas de panne, pas d'envoi du matériel à Présence 30, les collaborateurs interviennent à son domicile et remplacent le matériel s'il ne peut être dépanné immédiatement.

Les équipes de la centrale de téléassistance, répondent à ses appels chaque jour de l'année, 24 heures sur 24.

DES OPTIONS COMPLEMENTAIRES POUR AMELIORER SA SECURITE ET SA VIE QUOTIDIENNE



1. Le détecteur de chute lourde :

Un capteur intégré dans le bracelet détecte automatiquement les chutes lourdes et envoie un appel vers la centrale d'écoute pour obtenir de l'aide. (Déclenchement volontaire possible en cas de malaise, agression, etc).



2. La montre alarme, l'heure et la sécurité :

Un bouton d'appel d'urgence permet l'envoi d'un appel vers la centrale d'écoute. Cette montre équipée d'un bracelet en cuir noir remplace le déclencheur classique. Elle peut se porter sous la douche (possibilité de port en pendentif du cadran par un système adapté).



3. La boîte à clés, bien pratique :

La boîte à clés sécurisée vous permet de protéger vos clés, de les partager en toute sécurité et facilitent les interventions des professionnels à votre domicile.



4. La Box Prévention Domotique :

Elle intègre des objets connectés à la Téléassistance.

- Plus de convivialité : un cadre photo numérique vous permet de recevoir en temps réel des photos déposées par ses proches depuis une application mobile gratuite dédiée.

- Plus de prévention : un système autonome de détection de présence permet un éclairage automatique nocturne limitant le risque de chutes.



5. Le détecteur avertisseur autonome de fumée :

Vous alerte en cas de présence de fumée dans votre habitation. L'alarme incendie est simultanément envoyée à la centrale d'écoute par votre transmetteur. Sécurité assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, même en votre absence.